

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	09/12/2021
Date d'affichage de la convocation	09/12/2021

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, Mme Sophie ROBBA, Mme Catherine BELLANGER, M. Hervé JAMBARD, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Nina BASTIER, M. Bernard PICHON, Mme Murielle BEAL, Madame Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean COITEUX en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine BOULENGER en faveur de Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Murielle BEAL

ABSENTS : M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine DEROUSSEAU

M. Franck LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

**MESURE EXCEPTIONNELLE D'EXONERATION DE LA REDEVANCE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CRISE SANITAIRE – EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune,

Sur proposition du Bureau Municipal,

Considérant l'intérêt pour la Commune de préserver l'économie locale et de soutenir les commerces de son territoire durement impactés par la crise due à l'épidémie de covid-19 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Accorde une exonération de toutes les redevances d'occupation du domaine public pour l'exercice 2021.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le 16 DEC. 2021

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

